

Département  
**BAS-RHIN**  
Canton  
LINGOLSHEIM  
Commune  
**HOLTZHEIM**



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

0-0-0-0-0-0-0-0-0

Envoyé en préfecture le 05/05/2026  
Reçu en préfecture le 05/05/2026  
Publié le 07/05/2026  
ID : 067-216702126-20260409-ARRETE0532026-AU

N° 053/2026

**ARRETE DU MAIRE**  
portant délégation de signature à  
La Directrice Générale des Services

Monsieur le Maire de la Commune de Holtzheim

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-19 ;  
VU la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des services municipaux ;

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** Délégation de signature est donnée à Mme Gunavathi PERIANEN-AUROKIU, Directrice Générale des Services (DGS), à l'effet de signer au nom du Maire, les devis et bons de commande relatifs aux dépenses de fonctionnement dans la limite de 300 euros TTC par opération.
- Article 2** Cette délégation s'exerce dans le respect des crédits inscrits au budget communal et des règles de la commande publique.
- Article 3** Le Maire peut à tout moment mettre fin à cette délégation.
- Article 4** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes administratifs, notifié à l'intéressée et transmis au représentant de l'Etat dans le département.
- Article 5** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** Ampliation de l'arrêté sera transmise à
- Préfecture du Bas-Rhin, contrôle de légalité
  - Monsieur le responsable du SGC et trésorier de la commune
  - M. Gunavathi PERIANEN-AUROKIU

Date et signature de l'intéressée :

20/04/26

Holtzheim, le 09 avril 2026  
Le Maire  
Vincent SCHALCK

